

Délibération de l'assemblée de la section de la Halle aux Bleds du 25 ventôse concernant le rapport du comité de salut public contre les conspirateurs, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Délibération de l'assemblée de la section de la Halle aux Bleds du 25 ventôse concernant le rapport du comité de salut public contre les conspirateurs, lors de la séance du 26 ventôse an II (16 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) pp. 548-549;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_31240_t1_0548_0000_17

Fichier pdf généré le 22/01/2023

cela était convenable à la marche rapide et univoque du gouvernement.

Des relations au moins inconsidérées vous ont appris que Colmar, Metz et Nancy étaient en contre-révolution ; nous sommes bien aises de vous apprendre qu'il n'en est rien. L'ordre public y est respecté ; les pouvoirs sont dans les mains des patriotes ; le dévouement enflamme tous les cœurs ; nulle apparence de trouble et de discorde. La ville de Metz surtout, si importante par ses établissements et ses fortifications, forme un rempart de moralité républicaine aussi solide que ses murailles.

Il fallait relever ces faits, parceque le bonheur public dépend de la vérité, que le foyer en est dans votre sein, que toutes les étincelles qui en partent doivent produire une lumière solide et non pas un feu phosphorique et mensonger.

Nous avons vu des milliers d'esclaves sur le territoire français ; voici des trophées qui attestent leur ruine ; gloire en soit rendue à la valeur du soldat !

Nous avons vu les magasins des deux armées dépourvus, cent cinquante mille hommes n'ayant que pour deux jours de vivres, trente mille chevaux n'ayant qu'une ration de fourrages ; voici des états qui attestent un effectif rassurant.

Nous avons vu des villes bouleversées par l'intrigue, corrompues par la scélératesse ; voici le tableau de leur dévouement, les titres de leur tranquillité.

Enfin voilà les preuves des traîtres confondus et des bons citoyens récompensés.

Telle est la situation des choses aux armées du Rhin et de la Moselle ; le cours en sera facile à suivre pour des hommes profondément révolutionnaires ; les autres éprouveront des difficultés. Mais le feu de la liberté alimente tous les cœurs ; le génie de la République garantit les succès ; le peuple est là. Les rois courberont la tête, la patrie seule aura des autels (1).

(Vifs applaudissements).

La Convention décrète l'impression de ce rapport (2).

56

Le citoyen Narbonne, artiste de l'opéra-comique-national, fait don à la patrie de 400 liv., et s'engage à fournir une pareille somme tous les ans pour les frais de la guerre.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

57

La section de l'Indivisibilité témoigne sa satisfaction à la Convention, relativement à

(1) Rapport imprimé non retrouvé. Reproduit dans *Mon.*, XIX, 712-715. Mention ou extraits dans *J. Perlet*, n° 1201; *M.U.*, XXXVII, 429; *J. Matin*, n° 581; *Rép.*, n° 87; *J. Fr.*, n° 539; *C. Eg.*, n° 576; *Mess. soir*, n° 576; *J. Mont.*, p. 1007; *Ann. patr.*, p. 1959; *C. univ.*, 29 vent.; *Débats*, n° 543, p. 341.

(2) P.V., XXXIII, 370.

(3) P.V., XXXIII, 370 et 498. *J. Sablier*, n° 1202; *Mon.*, XIX, 715; *J. Fr.*, n° 540.

l'énergie et à la sévérité qu'elle déploie contre les ennemis de la liberté. Cette section invite la Convention à ne pas abandonner le gouvernail du vaisseau de l'Etat, qu'il ne soit arrivé au port.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

L'ORATEUR de la section. Législateurs,

En déployant toute l'énergie, toute la sévérité républicaine contre les scélérats qui oseroient rêver encore de resurrection du despotisme, qui tenteroient de donner à la France un nouveau maître, sans doute vous avez pour la millième fois bien mérité de la patrie mais il est un autre rapport sous lequel la Convention n'est pas moins digne de la reconnaissance de tous les vrais amis de la liberté.

Confiant et crédule le françois étoit toujours dupe et victime des apparences, le Comité de salut public vient de remettre entre ses mains un code précieux et complet d'instruction. C'est, comme l'a très bien dit le rapporteur, un miroir fidèle qui refléchira sans cesse les traits hideux des jésuites en patriotisme : c'est une boussole qui dirigera sûrement chaque citoyen, c'est un flambeau qui portera la lumière sillonnante jusque dans les replis tortueux de ces âmes corrompues pour lesquelles dominer, régner est le comble du bonheur.

Vils agents de Pitt et de Cobourg tremblez, il n'existe plus pour vous aucun moyen d'échapper à la surveillance nationale ; chacun de nous est en état d'arracher le voile imposteur à l'aide duquel vous vous dérobiez à nos regards, chacun de nous est en état de déchirer le manteau séduisant dont vous couvriez vos horribles machinations. Tremblez, le mouvement révolutionnaire vient d'acquérir une nouvelle force, il prend désormais une activité redoutable à tous les lend factieux, à tous les traîtres.

Représentans, le vaisseau de la République est battu par la tempête ; mais vous tenez le gouvernail, ne l'abandonnez pas et bientôt il surgira heureusement au port, la section de l'Indivisibilité nous charge de renouveler entre vos mains le serment inviolable de vaincre avec vous ou de périr à vos côtés (2).

(Applaudi).

58

Un membre [DESRUES] fait lecture de la délibération de l'assemblée de la section de la Halle aux Bleds, du 25 ventôse. Cette section applaudit au décret rendu le 23, sur le rapport du comité de salut public contre les conspirateurs.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

UN MEMBRE (4). Toutes les sections sont animées des mêmes principes que celles que vous avez déjà entendues. Hier, j'ai assisté à la

(1) P.V., XXXIII, 370. B⁴, 27 vent. (suppl^t) ; *J. Fr.*, n° 539.

(2) C 295, pl. 993, p. 39. Signé : SAINT-LEU, BACQUE, GRAS, PÉRIER, REGNAULT, DEVANNOT (commisaires), BARBET, GRENET, DELATERRE.

(3) P.V., XXXIII, 370.

(4) Le *J. Perlet*, n° 1202, mentionne BÉZUL, qui n'existe pas, au lieu de Desrues.

séance de l'assemblée générale de la section de la Halle-au-Bleds; j'y ai donné la lecture du rapport de Saint-Just, et vous allez entendre l'expression de l'indignation qu'ont éprouvée tous les citoyens de cette section, contre les intrigans et les conspirateurs qui osoient attaquer la liberté. Voici l'extrait des registres des délibérations de la section de la Halle-aux-Bleds (1).

[Séance du 25 vent. II] (2)

Un citoyen fait lecture du rapport du citoyen de Saint-Just, membre du Comité de Salut public de la Convention nationale, sur la grande conspiration tramée contre les patriotes et la liberté française.

L'assemblée générale de la section de la Halle-au Bled, pénétrée des grands principes de morale et de vertus républicaines que renferme ce discours ; après en avoir interrompu à plusieurs fois la lecture par des applaudissements universels, et après la lecture du décret que la Convention nationale a rendu en conséquence, tous les citoyens se sont levés spontanément en répétant mille fois : Périssent tous les traîtres ! Vive la République, Vive la Convention !

Et sur la proposition d'un membre, l'assemblée générale arrête que le citoyen Desrues, représentant du peuple, qui a fait la lecture de ce discours, remettra à la Convention nationale, extrait du procès-verbal de la séance de ce jour, et lui exprimera le témoignage de reconnaissance dont est pénétrée la section, pour les mesures fermes et vigoureuses prises contre les conspirateurs et les fauteurs de l'infâme complot formé contre la Liberté ;

Arrête en outre, que, ferme dans les principes qui l'ont toujours animés, elle secondera de tous ses efforts et de tous ses moyens la Convention nationale, dans la poursuite de tous les intrigans et de tous les conspirateurs, auxquels elle a juré et jure de nouveau une guerre éternelle.

Signé : BOCQUEAUX (présid.), AUDENET (secrét.), (Applaudi).

59

La section du Mont-Blanc vient renouveler le serment d'obéissance aux lois, et union et respect à la montagne qui a sauvé la République elle jure que la dernière goutte du sang de tous les Républicains qui la composent, coulera plutôt qu'on porte la moindre atteinte à la souveraineté du peuple (3).

L'ORATEUR de la section. Citoyens représentans du peuple français,

L'assemblée générale de la section du Mont Blanc vient renouveler le serment d'obéissance éternelle aux lois.

(1) *Débats*, n^o 543, p. 342; *J. Perlet*, n^o 1202; *Mon.*, XIX, 715.

(2) C 295, pl. 993, p. 39. P.c.c.: CELLIER (secrét.-greffier). Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl.). Extraits dans *Débats*, n^o 543, p. 342. Mention dans *J. Fr.*, n^o 540; *Rép.*, n^o 87.

(3) P.V., XXXIII, 370. *J. Mont.*, p. 1007; *J. Sablier*, n^o 1202; *Débats*, n^o 543, p. 343.

Union, respect à la Montagne sainte qui a sauvé la République et qui la sauvera encore, malgré tous les tyrans, les intrigans et les scélérats qui veulent renverser la Liberté.

Elle jure que la dernière goutte du sang de tous les Républicains qui la composent, coulera plutôt que de souffrir qu'on porte la moindre atteinte à la souveraineté du peuple. Elle se fut présentée en masse si elle n'eut craint de déranger vos travaux.

Vive à jamais la République et la Montagne (1).

Un citoyen chante plusieurs couplets patriotiques. Un membre [DANTON] observe que la barre de la Convention est destinée à recevoir l'émission solennelle et sérieuse du vœu des citoyens : il rend justice au civisme manifesté par les pétitionnaires; mais il demande que dorénavant on n'entende plus à la barre de la Convention que la raison en prose (2).

DANTON. La salle et la barre de la Convention sont destinées à recevoir l'émission solennelle et sérieuse du vœu des citoyens ; nul ne peut, nul ne doit se permettre de les changer en tréteaux. Je porte dans mon caractère une bonne portion de la gaieté française ; et je la conserverai, je l'espère ; je pense, par exemple, que nous devons donner le bal à nos ennemis ; mais qu'ici nous devons froidement, avec calme et dignité, nous entretenir des grands intérêts de la patrie, les discuter, sonner la charge contre tous les tyrans, indiquer et frapper les traîtres, et battre la générale contre tous les imposteurs, Je demande donc que dorénavant on n'entende plus à la barre que la raison en prose (3).

« Cette proposition est décrétée. » (4) au milieu des applaudissements (5).

60

La section du Panthéon Français demande le prompt jugement des conspirateurs et des ennemis de la liberté; elle renouvelle le serment d'exterminer celui qui oseroit, sous quelque dénomination que ce soit, attenter à la souveraineté du peuple.

Mention honorable, insertion au bulletin (6).

[1^{re} adresses de la sect^{on} du Panthéon Français, à la Conv.] (7)

« Citoyens représentans,

Nous laissons brûler, disoit le premier orateur

(1) C 295, pl. 993, p. 41. Non signé. Bⁱⁿ, 27 vent. (suppl.).

(2) P.V., XXXIII, 371.

(3) *Débats*, n^o 543, p. 343; *J. Matin*, n^o 581; *Mon.*, XIX, 715; *Ann. patr.*, p. 1959; *Mess. soir*, n^o 576; *J. Fr.*, n^o 539.

(4) P.V., XXXIII, 371. Décret n^o 8462. Reproduit dans Bⁱⁿ, 28 vent.

(5) *Débats*, p. 343.

(6) P.V., XXXIII, 371. *Mon.*, XIX, 715; *Débats*, n^o 543, p. 343; *J. Matin*, n^o 581; *Mess. soir*, n^o 576.

(7) C 295, pl. 993, p. 42. Mention dans *C. univ.*, 28 vent.; *Fr.*, n^o 539; *J. Sablier*, n^o 1202; *Mess. soir*, n^o 577.